

NextStage

FCPI NextStage **CAP 2024 IR**

Document non contractuel édité en septembre 2017. Ce document ne se substitue pas au Document d'Informations Clés à destination de l'Investisseur « DICI ».
* Sous réserve du respect des conditions du dispositif de réduction d'impôt (cf. Note fiscale).

CODE ISIN FR0013264785 (parts A)

AGRÉMENT AMF

DU 08 AOÛT 2017

NUMÉRO FCI20170010

DURÉE DE BLOCAGE DES PARTS

7 ANS JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2024

(SANS PROLONGATION)

FCPI ÉLIGIBLE À LA RÉDUCTION

D'IR DE 18%* EN CONTREPARTIE D'UNE

PÉRIODE DE BLOCAGE ET D'UN

RISQUE DE PERTE EN CAPITAL

21^{ème} siècle

l'avènement de la 3^{ème} Révolution Industrielle

Dans un monde qui change, **la 3^{ème} Révolution Industrielle**, que nous vivons, redessine notre modèle économique avec l'émergence de nouvelles sources d'énergie, de nouveaux moyens de communication et de nouvelles activités industrielles.

CE CHANGEMENT S'ORGANISE AUTOUR DE 4 GRANDES TENDANCES DE FOND DE NOTRE ÉCONOMIE :

LES TENDANCES INDIQUÉES CI-DESSOUS NE CONSTITUENT PAS DES CONTRAINTES SECTORIELLES POUR LE FCPI, ET IL EST PRÉCISÉ QUE LE FCPI POURRAIT NE PAS INVESTIR DANS UNE OU PLUSIEURS DES TENDANCES DÉVELOPPÉES CI-DESSOUS.



L'ÉCONOMIE POSITIVE OU LA CROISSANCE VERTE

De nouveaux produits et services émergent autour de la performance énergétique, des filières de retraitement, de la gestion des ressources, du conseil aux entreprises...



L'INTERNET INDUSTRIEL

L'Internet industriel permet de réaliser des gains de productivité considérables pour l'ensemble des secteurs d'activité (optimisation de l'interconnexion des machines et des réseaux).



L'ÉCONOMIE « À LA DEMANDE » ET DU PARTAGE

Les produits ne sont ni des biens, ni des services, mais de nouveaux services incorporant des biens (des activités aux revenus récurrents, la location de services...).



L'ÉCONOMIE DE LA VALEUR DE NOS ÉMOTIONS

Il existe de nombreuses opportunités pour les entreprises qui parviennent à développer une image de marque, créant de l'émotion et une expérience client génératrice d'inspiration, de désir et de loyauté.

Le FCPI NextStage CAP 2024 IR sélectionnera des PME et des ETI innovantes, principalement cotées sur des marchés organisés (Alternext...) ou ayant vocation à l'être selon NextStage AM et exposées à l'international.

Un horizon de 7 ans

1

DURÉE DE VIE : 7 ANS

Compte tenu de la stratégie d'investissement majoritairement en PME et ETI cotées sur des marchés organisés ou ayant vocation à la devenir et grâce à la liquidité potentielle apportée par les marchés (la cotation sur un marché organisé n'offrant pas systématiquement une garantie de liquidité), le FCPI pourra investir et céder plus rapidement ses participations, en fonction de l'évolution des marchés (sous réserve de la liquidité propre à chaque participation).

PROCESSUS D'INVESTISSEMENT (calendrier donné à titre indicatif)



2

DIVERSIFICATION

- La possibilité de construire un portefeuille diversifié, sans biais sectoriel, avec comme objectif d'investir au moins dans 20 sociétés innovantes (situées en France et/ou dans les autres pays de l'Union Européenne).
- Une approche d'investisseur de terrain : des visites d'entreprises et des échanges réguliers.

3

DES PME ET DES ETI SOLIDES, SELON NEXTSTAGE AM

Le FCPI cherchera à investir dans des entreprises de croissance jugées selon l'analyse réalisée par NextStage AM comme présentant des perspectives de rentabilité, avec un modèle économique prouvé et validé, évoluant sur des marchés considérés par elle comme porteurs et susceptibles de se développer à l'international mais qui présente néanmoins un risque de perte en capital du fait notamment d'un retournement du secteur d'activité de l'entreprise.

L'investissement dans le FCPI présente un risque de perte en capital (cf. page 4) et une durée de blocage jusqu'au 31 décembre 2024, sans prolongation.

Stratégie d'investissement

Le FCPI concentrera sa sélection sur des PME et des ETI innovantes situées en Europe, avec une exposition ou des ambitions à l'international, en étant attentif au rendement des dividendes. Aujourd'hui, elles offrent selon NextStage AM des perspectives de croissance et donc de plus-values pour l'investisseur sur l'horizon du fonds.

C'est d'abord choisir des hommes : les Entrepreneurs

Notre implication auprès des réseaux d'Entrepreneurs, en France et dans le monde – et notamment auprès des Citizen Entrepreneurs et du G20 Young Entrepreneur Alliance - nous permet d'identifier des Entrepreneurs de qualité, selon notre analyse.

Une approche d'investisseur de terrain

- NextStage AM assure une sélection rigoureuse par un stock picking de terrain (visites d'entreprises, rencontres d'entrepreneurs...).
- L'équipe analyse notamment l'historique de l'équipe dirigeante, la solidité financière et le projet de développement pour les 5 prochaines années.
- NextStage AM réalise un suivi en continu des participations (4 à 5 réunions par an et par PME) ; une présence et/ou un vote systématique aux assemblées générales

Une décision collégiale des investissements

Un comité d'investissement, composé des associés de NextStage AM, se réunit préalablement à chaque décision d'investissement.

Facteurs de risques

Le Fonds est un FCPI. En raison de ses contraintes d'investissement, il présente donc les risques suivants :

- **Risque de perte en capital** : la performance du Fonds n'est pas garantie et le capital investi par le porteur pourrait ne pas lui être restitué.
- **Risque de faible liquidité et d'investissement dans des sociétés non cotées** : le Fonds étant principalement investi dans des titres par nature peu ou pas liquides, il pourrait ne pas être en mesure de vendre à court terme certains de ses actifs. Le rachat des parts par le Fonds pourrait donc ne pas être immédiat. En toutes hypothèses, le Fonds présente une durée de blocage des capitaux pendant la durée de vie du Fonds, expirant le 31 décembre 2024.
- **Risque lié au caractère innovant** : l'innovation rencontrée lors de la prise de participation dans des sociétés innovantes pourrait être peu ou pas protégée par des brevets et pourrait ne pas contribuer au succès commercial escompté de la société innovante.
- **Risque lié aux actions de préférence** : Lorsque l'investissement est réalisé au moins en partie en actions de préférence (ce qui ne sera pas le cas lorsque les sociétés cibles seront cotées), ces dernières peuvent prévoir une option de rachat au profit des dirigeants à un prix plafonné lorsque la valorisation de la société dépasse un certain seuil. Ce «cap» limite la plus-value du Fonds (scénario optimiste) alors qu'il reste pleinement exposé au risque de perte en capital en cas de valorisation nulle de la société (scénario pessimiste). Le cap retenu dans l'exemple ci-contre (+5%/an) est un minimum applicable à la partie de l'investissement réalisé par NextStage AM en actions de préférence. L'investissement réalisé dans une cible sera généralement composé d'actions ordinaires et d'actions de préférence. Le plafonnement de la plus-value ne sera effectué que sur la partie de l'investissement du Fonds en actions de préférence.
- **Risques liés aux obligations convertibles** : le Fonds pourra investir au travers de valeurs mobilières composées qui en cas d'option donnent accès au capital des entreprises (obligations convertibles, Océanes...). La valeur de ces titres dépend de plusieurs facteurs tels que le niveau des taux d'intérêt et surtout l'évolution de la valeur des actions auxquelles ces obligations donnent droit en cas de conversion.
- **Les autres risques sont mentionnés dans le règlement du Fonds.**

L'investissement dans le FCPI présente un risque de perte en capital (cf. page 4) et une durée de blocage jusqu'au 31 décembre 2024, sans prolongation.

EXEMPLE POUR UN CAP DE 5%/AN

applicable aux actions de préférence et pour un horizon d'investissement de 5 ans

SCÉNARIO OPTIMISTE VALORISATION = 180% DU PRIX DE SOUSCRIPTION

EXERCICE DE L'OPTION Plafonnement du prix au prix de l'option	125
PART DE LA PLUS-VALUE RÉELLE NON PERÇUE PAR LE FONDS	55

SCÉNARIO PESSIMISTE VALORISATION = 50% DU PRIX DE SOUSCRIPTION

PAS D'EXERCICE DE L'OPTION Prix < prix de l'option	0
PART DE LA PLUS-VALUE RÉELLE NON ACQUISE AU FONDS	0

Une équipe expérimentée et engagée

NextStage AM, une société de gestion indépendante depuis 2002 Au 30 Juin 2017

611 M€
MONTANTS LEVÉS

28 000
CLIENTS PARTICULIERS

112 PME & ETI
ACCOMPAGNÉES DEPUIS L'ORIGINE

28 FCPI-FIP
DEPUIS L'ORIGINE

SPÉCIALISTE DE L'INVESTISSEMENT DANS LES PME

- Gestionnaire pour le compte d'institutionnels et de particuliers (28 FCPI-FIP) depuis sa création
- Investisseur dans des PME non cotées et cotées depuis 14 ans

UNE ÉQUIPE EXPÉRIMENTÉE ET ENGAGÉE

- Des associés-entrepreneurs
- 4 associés accompagnés par une équipe dédiée de 7 analystes, chargés d'affaires et directeurs de participations
- Grégoire Sentilhes, Président de NextStage AM, Président du G20 YEA (Young Entrepreneur Alliance) et Président et Co-fondateur des Citizen Entrepreneurs.

UN ACTIONNARIAT DE RÉFÉRENCE

- 4 associés-gérants (74,8% de l'actionnariat)
- Artémis, holding d'investissement de la famille Pinault (12,6% de l'actionnariat)
- Amundi AM (12,6% de l'actionnariat)

Citizen
ENTREPRENEURS
engagés dans le 21^e siècle


G20
Young Entrepreneurs' Alliance
G20YEA.com


NEXTSTAGE CROISSANCE remporte
le prix spécial 2017 du jury
ACTIFS DE L'INNOVATION.
Méthodologie disponible sur
www.agefi.fr

* Ce prix ne préjuge pas des résultats futurs du Fonds ou de la société de gestion

NextStage AM signataire des Principes de l'Investissement Responsable

NextStage AM est convaincue de la création de valeur inhérente à chacun des critères d'ordre Ecologique, Social et de Gouvernance (ESG). NextStage AM a toujours exercé son activité dans un esprit de développement durable et responsable. Ainsi, NextStage AM est signataire des Principes de l'Investissement Responsable de l'ONU (UN-PRI). La société de gestion pourra ne pas tenir compte de ces éléments dans la sélection des cibles. Néanmoins, son objectif est de faire prendre en compte le respect des principaux critères ESG (reporting régulier et transparent, clauses de liquidité prédéfinies dans un pacte d'actionnaires, création d'emplois...) par ses participations.



Dispositif fiscal incitant à investir dans les PME

En contrepartie d'un risque de perte en capital et d'une durée de blocage jusqu'au 31 décembre 2024, sans prolongation.

À L'ENTRÉE

18 %*
RÉDUCTION IR

PLAFONNÉE À **2 160 €**
POUR UN CÉLIBATAIRE ET
4 320 € POUR UN COUPLE
MARIÉ OU PACSÉ**

ET

À LA SORTIE

0 %
D'IMPÔT

SUR LES PRODUITS ET PLUS VALUES DISTRIBUÉS
PAR LE FONDS AINSI QUE SUR LES PLUS VALUES
RÉALISÉES À L'OCCASION DE LA CESSION OU DU
RACHAT DES PARTS DU FONDS (LES PRÉLÈVEMENTS
SOCIAUX SONT APPLICABLES)

* Une réduction d'IR de 18% du montant de votre souscription (hors droits d'entrée cf note fiscale).

** Sous réserve du respect de certaines conditions (cf. note fiscale).

EXEMPLES

RÉDUCTION IR 18 %		2 160 €	4 320 €
MONTANT À INVESTIR (hors droits d'entrée)	CÉLIBATAIRE	12 000 €	Plafond atteint
	COUPLE	12 000 €	24 000 €

PRATIQUE

Validez avec votre conseiller l'adéquation du produit à votre situation patrimoniale. Accompagner des entrepreneurs est un choix : la fiscalité ne doit pas être votre seule motivation.

FCPI NextStage CAP 2024 IR

DURÉE DE VIE
7 ANS NON
PROROGÉABLE (31/12/2024)

DIVERSIFICATION
ENVIRON
30 PME-ETI

SOLIDITÉ
PME-ETI SOLIDES,
SELON NEXTSTAGE AM

L'investissement dans le FCPI présente un risque de perte en capital (cf. page 4) et une durée de blocage jusqu'au 31 décembre 2024, sans prolongation.

Principales caractéristiques

Codes ISIN : FRO013264785 (parts A) – FRO013264801 (parts B)

Date et n° d'agrément : 8 août 2017 – FCI20170010

Dépositaire : Société Générale

Valeur de la part initiale : 1 € (parts A)

Souscription minimale : 3 000 € (hors droits d'entrée)

Valorisation : trimestrielle

Durée de vie : 7 ans non prorogéable (31/12/2024)

Rachats exceptionnels : décès, invalidité ou licenciement (cf. règlement)

Date limite de souscription (et de libération intégrale de la souscription) : au plus tard le 31 décembre 2018* (contactez votre conseiller financier)

* L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que pour bénéficier de la réduction d'IR en 2018 (sur les revenus de 2017), les parts A doivent être souscrites et libérées au plus tard le 31 Décembre 2017.

Structuration des frais

CATÉGORIE AGRÉGÉE DE FRAIS	TAUX DE FRAIS ANNUELS MOYENS (TFAM) MAXIMUM	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximum	dont TFAM distributeur maximum
Droits d'entrée et de sortie	0,713%	0,713%
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	4,100%	1,500%
Frais de constitution	0,143%	0%
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	0,400%	0%
Frais de gestion indirects	0,180%	0%
TOTAL	5,536%	2,213%

Pour plus de détails rendez-vous sur www.nextstage.com ou auprès de votre conseiller financier.

Rendez-vous sur   

AVERTISSEMENT AMF

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de 7 ans, soit jusqu'au 31/12/2024 (inclus) non prorogéable (sauf cas de déblocages anticipés prévus dans le règlement). Le Fonds Commun de Placement dans l'Innovation est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce Fonds Commun de Placement dans l'Innovation décrits dans la rubrique « profil de risque » du règlement. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

